

Coupure d'eau et avis d'ébullition préventif pour les résidents du secteur de la rue Langlois

Magog, le 19 janvier 2022 – La Ville de Magog informe la population qu'en raison d'un bris sur le réseau, il y a actuellement une coupure du service d'eau potable pour le secteur de la rue Langlois. Le retour du service se fera en soirée. Un avis d'ébullition préventif de l'eau potable sera en vigueur pour les résidences concernées. L'avis est valide jusqu'au vendredi 21 janvier, minimalement.

Cet avis concerne environ 130 résidences situées sur les rues de la Colline, du Contour, Gosselin, Langlois, Memphra, Orford et Tarrant.

Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#).

Les citoyens concernés doivent attendre que la Ville de Magog lève l'avis avant de consommer à nouveau l'eau du robinet. Cette information sera disponible sur le site Internet, sur la page Facebook et sur l'application bciti (section avis) de la Ville de Magog.

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. L'eau du robinet préalablement bouillie, à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette;
- Il est important que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau durant le bain.



Les entreprises, commerces et institutions desservis doivent aviser leur clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Il est recommandé de fermer les fontaines d'eau et d'indiquer les endroits où de l'eau potable reste disponible.

Pour toute question, les citoyens sont invités à consulter le site Internet au ville.magog.qc.ca.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

